

Conseil communal – Séance du 27 avril 2026

R.O.I. du Conseil communal

Le nouveau règlement d'ordre intérieur (ROI) du Conseil communal, établi en mars dernier par le Collège communal, plaçait un plafond à 3 questions écrites par groupe politique par mois. Le ministre wallon de tutelle, suite à un recours introduit par Pierre HUART (MR) a annulé cet article du ROI, le jugeant restrictif quant aux droits des conseillers communaux. Le Bourgmestre Bernard DE RO (Les Engagés) a indiqué que le Collège s'y plierait.

Interpellation citoyenne

La zone de secours du Brabant wallon a récemment rappelé la règle de sécurité suivante : une distance minimale de 6m entre les barbecues au feu de bois ou au gaz et tout mur ou personne. La règle, adoptée en 2015 par le Conseil communal, inquiète les commerçants Horeca pour qui les seules installations électriques seront autorisées lors d'événements temporaires.

Un citoyen a interpellé le Collège communal sur les mesures envisagées afin de permettre aux commerçants de travailler dans des conditions acceptables lors de la braderie du 14 mai, soulignant l'importance économique et sociale de cet événement.

Le Bourgmestre Bernard DE RO (Les Engagés) a retracé l'historique du dossier et précisé que ce point du règlement n'avait jamais été appliqué jusqu'ici. Après concertation avec le Gouverneur de la Province, celui-ci mériterait d'être rediscuté. Plus précisément, la question du périmètre autour des points de cuisson pose problème car elle est impossible à respecter, notamment rue de Bruxelles. Pour clore le débat, Bernard DE RO a qualifié d'idéale la solution de réunir un groupe de travail avec les 27 communes du Brabant wallon et le Gouverneur, afin de revoir le règlement qui en l'état, est inapplicable aux réalités du terrain nivellois et ses rues étroites. Le Conseil communal a finalement voté pour la suppression de l'article. Pour autant, « *L'idée n'est pas de faire ce qu'on veut, on tiendra évidemment compte de l'avis des pompiers* ».

Projet de suppression des Provinces

Une note d'orientation du Gouvernement wallon (du 18 décembre 2025) a été mise à l'ordre du jour du Conseil communal. Les communes ont été invitées à remettre un avis de principe pour le 1^{er} mai.

Si le MR s'est positionné en faveur de cette réforme en vue d'une simplification et d'un système public plus efficace, la majorité a affirmé ne pas pouvoir se prononcer pour l'instant. Le bourgmestre Bernard DE RO a évoqué 3 préoccupations importantes : une uniformisation qui se ferait au détriment des Brabançons wallons en ce qui concerne la question fiscale, la neutralité budgétaire et des inquiétudes au niveau démocratique (en termes de représentativité). Le bourgmestre a clos son intervention par la volonté d'une réforme reposant sur des objectifs clairement définis, avec des données vérifiables et des gains mesurables.

Robert VERTENEUIL (PluS), ni pour ni contre, a qualifié ce futur réceptacle de melting-pot pas démocratique. Gaëtan THIBAUT (MCN) a rejoint cet avis : « *Notre groupe s'abstiendra, on veut aller trop vite.* » et a fait part d'inquiétudes relatives à plusieurs compétences, comme l'enseignement, le tourisme, l'agriculture ou encore la zone de secours. « Flou artistique » et « manque de collaboration » ont ainsi été reprochés.

Pascal RIGOT (Ecolo) s'est quant à lui dit surpris du positionnement du groupe MR, d'autant que certaines villes libérales comme Villers-la-Ville et Genappe se sont posées contre la note d'orientation.

Connexion au RAVeL

L'Echevin de l'Aménagement du territoire Pascal RIGOT (Ecolo) a pris la parole au sujet de la mise en œuvre d'une piste cyclo-piétonne permettant de faire la connexion au RAVeL. Des aménagements à l'avenue de la Liberté et à l'avenue de la Gare permettraient alors d'installer le chaînon manquant.

Le projet a par ailleurs fait l'objet d'un avis favorable de la CCATM (Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité) en 2025 et des pompiers. La largeur de la voirie étant cependant jugée insuffisante, des plans modificatifs avaient du être instaurés.

Cette jonction nécessaire fait craindre à Gaëtan THIBAUT (MCN) le report du trafic sur les rues voisines (Dangonau) et la perte de 26 emplacements de parking. Des impacts qui selon lui ne se limiteraient pas à une rue mais à tout un quartier. Les flux de mobilité ont bien été étudiés dans le plan communal de mobilité, l'a assuré Pascal RIGOT. Et si il n'y a pas eu d'étude d'incidences, l'auteur de projet in BW a analysé ce pan du dossier. Notamment en lien avec le futur quartier Val de Thines qui prévoit 1.250 logements d'ici 10 à 15 ans.

Le Bourgmestre Bernard DE RO a ensuite garanti qu'une réponse complète allait être apportée à la pétition citoyenne déposée fin janvier.

Sécurisation des écoles communales

Pierre HUART (MR) a exhorté le Collège communal à installer des caméras de surveillance aux entrées des écoles dans une démarche préventive.

L'Echevine de l'Enseignement Céline SCOKAERT (PluS) a précisé que les intrusions nocturnes étaient rares et sans gravité. Les alarmes d'intrusion dont les écoles sont déjà équipées sont jugées suffisantes par les directions d'école. Installer des caméras de surveillance représente un dispositif lourd et un investissement financier important, sans compter que les accès sont multiples dans les différentes écoles, ce qui multiplierait le nombre de caméras. Enfin, les notions de RGPD ne peuvent être prises à la légère. La proposition formulée par le conseiller communal lui paraît donc disproportionnée en regard de la réalité de terrain, ce qui n'empêche que le Collège reste très vigilant à la sécurité de tous (élèves, enseignants, etc.).

Visites domiciliaires

Gaëtan THIBAUT a présenté une motion contre l'avant-projet de loi du gouvernement fédéral sur les visites domiciliaires.

Ce projet permettrait aux fonctionnaires de police de pénétrer, sans le consentement des occupants, dans un lieu privé, même temporaire, dans lequel il existe des « motifs raisonnables » de croire qu'une personne en séjour irrégulier se trouve. Comme soutenu par plusieurs institutions juridiques et de défense des droits fondamentaux, le projet de loi porte atteinte de manière disproportionnée au droit à la vie privée et à l'inviolabilité du domicile. Il manque également de garanties pour éviter les abus.

Le conseiller communal Gaëtan THIBAUT a estimé que ce texte portait atteinte aux droits fondamentaux. Il redoute aussi que les familles ne vivent dans la peur et qu'il y ait moins d'entraide et plus de méfiance. En parallèle, il souhaite que la Ville réaffirme son statut de « commune hospitalière », voté à l'unanimité par le Conseil communal en 2018.

Sur ce sujet délicat, Bernard DE RO a affirmé que l'inviolabilité du domicile est bien sûr essentielle, mais la sécurité nationale est aussi un objectif légitime. Il rappelle également que rien n'est encore décidé par le gouvernement puisqu'il s'agit d'un avant-projet de loi. Et qu'en tant que bourgmestre, s'agissant d'une matière fédérale, il ne lui appartient pas d'autoriser ou refuser des visites domiciliaires.

Le Bourgmestre a également souhaité rappeler au public que 4 conditions doivent être cumulées pour l'exécution de la visite domiciliaire :

- l'étranger représente un danger pour la sécurité publique
- il doit avoir reçu un ordre de quitter le territoire
- le juge d'instruction doit estimer la visite nécessaire
- la mesure doit être proportionnée par rapport aux droits de l'étranger et de ceux qui l'hébergent.

Sophie CHARLIER (Ecolo) a confirmé que son groupe politique soutenait la motion de Gaëtan THIBAUT, rappelant qu'un projet de loi avait été reculé en 2018 grâce à un mouvement citoyen. Et d'arguer que le domicile doit rester un lieu d'intimité et de sécurité.

Le Président du CPAS Robert VERTENUEIL (PluS) a affirmé que la motion proposée par le MCN est soutenue par son groupe : « *Petit à petit, le gouvernement est en train de s'attaquer à la notion d'Etat de droit et au respect des personnes.* »

Germain DALNE a nuancé cette position. La visite doit se faire en dernier recours. Dans un État de droit, nul n'est au-dessus ni en dessous des lois. Et si le texte en question porte atteinte à nos droits constitutionnels, il appartiendra à la Cour constitutionnelle de se prononcer. Il ne revient pas à la commune d'arbitrer cette balance entre les droits et les intérêts en présence, raison pour laquelle le groupe MR se soutiendra pas cette motion.

La motion a finalement été approuvée à la majorité, vote salué et applaudi par le public venu en masse.

Déchets et fortes chaleurs

Germain DALNE (MR) a souhaité attirer l'attention sur les fortes chaleurs aggravant les problèmes liés aux déchets (odeurs, nuisibles, risques sanitaires), surtout pour certains déchets sensibles comme les déchets organiques, les couches ou ceux liés à l'incontinence.

En réponse à cette problématique, le conseiller communal a suggéré une action coordonnée entre la Ville et l'intercommunale in BW afin d'identifier des solutions concrètes comme augmenter les collectes ou créer des points de dépôt. Sur cette base, un plan d'actions pourrait alors être proposé pour l'été 2026.

Tout en reconnaissant l'importance du défi – notamment en appartement – l'Echevin de l'Environnement Pascal RIGOT a jugé ce délai irréaliste. Il a rappelé que le nouveau système de collecte mis en place par in BW vise à maîtriser les coûts et à encourager le tri des déchets organiques (hors des sacs blancs), et a suggéré de renforcer les points d'apport volontaire et la sensibilisation. Il a ainsi été convenu que le plan d'actions serait prévu à l'été 2027.

Effondrement de voirie

Nathalie PIRET (MCN) a souhaité connaître les raisons de l'effondrement à l'avenue de Burlet, qui n'est pas le premier dans les rues acloles.

Victoire SCOREY (PluS), Echevine des travaux non subsidiés, a précisé que les premières constatations indiquent qu'un avaloir s'était déconnecté du réseau d'égouttage. Il s'agit d'un problème isolé qui ne relève pas d'un problème structurel récurrent. Une analyse approfondie permettra de vérifier la conformité de l'infrastructure. En ce qui concerne la mobilité, toutes les mesures ont été prises rapidement : interdictions de circuler et de stationner dans la zone, déviations et adaptation des itinéraires des TEC. L'Echevine a finalement assuré que le service Travaux restait mobilisé et qu'un retour à la normale était espéré dans les meilleurs délais.

Eglise de Thines

Germain DALNE a questionné le Collège quant à l'état d'avancement du dossier de rénovation de l'église de Thines.

Comme l'a rappelé le Bourgmestre Bernard DE RO, le dossier traîne depuis 2008. Entre-temps, le budget a fortement augmenté (périmètre élargi progressivement et augmentation du prix des matériaux). Ce pourquoi la décision a été prise, après réunion avec les services communaux, de recentrer les travaux sur la toiture, l'électricité, le chauffage, les menuiseries et les vitraux de l'église, soit la partie subsidiée à hauteur de 65 % par l'AWaP. En contrepartie, il a été décidé de supprimer les travaux des abords et de la cure, de sorte de rester sous le montant de 2 millions d'euros qui avait été inscrit au budget. Selon les estimations actuelles, le projet pourrait débuter dès 2028. Quant à la cure, c'est plutôt la vente qui est envisagée par le Collège, avec obligation de reloger le curé. Des discussions sont en cours avec la Fabrique d'églises.

Germain DALNE s'est dit surpris puisqu'il avait été annoncé précédemment que le Collège maintiendrait le projet de rénovation global. D'autant que l'ensemble du site avait été classé (cure, abord et escaliers compris) et pourrait donc bénéficier d'un subside.

Kiosque de la Dodaine

Aux questions de Germain DALNE, le Bourgmestre Bernard DE RO a rappelé, après un bref historique du dossier, que rien n'avait été fait lors de la précédente mandature dans le sens de la conservation du kiosque. Vu son état de délabrement avancé, le Collège a mandaté le service Travaux pour solliciter une estimation et procéder à la vente en ligne du kiosque. Les frais de vente annoncés par le site étaient toutefois disproportionnés par rapport à la valeur du bien. Le service Travaux a ainsi été chargé d'évacuer les restes du kiosque en vue d'une valorisation des déchets. Germain DALNE a regretté que ce kiosque soit « jeté ».

Participation citoyenne

Julien BANIER (MR) a mis en avant l'initiative innovante d'autres communes comme la Hulpe qui utilise une application permettant aux citoyens d'interagir en direct lors des conseils communaux. Concrètement, le citoyen peut poser des questions via l'application, avec un système d'identification permettant la transparence et d'éviter les dérives.

A ce sujet, Bernard DE RO a indiqué que le système de diffusion et d'enregistrement du Conseil communal n'avait pas encore été défini. Pour autant, le projet évolue en concertation avec les différents services. 4 sociétés ont été rencontrées et le projet, classé en priorité 1 du PST, avance. Il devrait être d'application pour l'année 2026. A noter que l'aspect RGPD ne doit pas être négligé, comme le rappelle régulièrement le Délégué à la Protection des Données de la Ville, qui a fourni des recommandations et fixé des balises. Plus globalement en terme de participation citoyenne, plusieurs réunions citoyennes sont prévues dans le cadre de l'élaboration du schéma de développement communal. Julien BANIER a salué cet avancement.

Prochain Conseil communal

Le lundi 18 mai à 20h.

Compte-rendu détaillé et non exhaustif des points abordés en séance publique.

L'ensemble des documents relatifs au Conseil communal est désormais disponible sur la plateforme deliberations.be. Cette dernière a été conçue par iMio à la demande des Pouvoirs locaux afin de publier en toute transparence les décisions de leurs Conseils communaux.